



Déclaration CE de conformité

conforme aux dispositions de la directive 89/686/CEE

Nous,

SN EUROPARM
Zi Avenue Rhin et Danube
72200 La Flèche
France

Garantissons et déclarons que le produit :

GANT PAINTBALL

*Décliné sous les références Europarm :
VE4001-VE4002-VE4003-VE4004*

est conforme aux dispositions de la directive 89/686/CEE et, le cas échéant, à la norme nationale transposant la norme harmonisée N° 94-689 du 5 Aout 1994 (pour les EPI visés à l'article 8 paragraphe 3)

est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation «CE» de type N° **ES06/17/0858** délivrée par LE CRITT SPORT ET LOISIRS, basé Rue Albert Einstein à CHATELLERAULT (86100) .

a été soumis à la procédure visée à l'article 11 partie A de la directive 89/686/CEE, sous le contrôle de l'organisme notifié LE CRITT SPORT ET LOISIRS, basé Rue Albert Einstein à CHATELLERAULT (86100).

a été soumis aux essais physico-chimiques, test PC-06-17-0860 avec un résultat pH de 7.5 confirmant la solidité des coloris à la sueur selon la norme NF EN ISO 105 E04 :06 :2013

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant et des éléments qu'il a fourni à son distributeur Europarm.

A été testé en fonction du protocole CRITT GPB-001.

Ceci pour la durée de validité du certificat, soit jusqu'au : **20/04/2027**.

Fait à La Flèche, le 10/02/2023

Estelle Jouquan

Responsable achat loisirs.